



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2024

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil municipal :
le 03/12/2024

Publication :
le 13/12/2024

Délibération n° D-2024-393

**Débat et Rapport d'Orientations Budgétaires - Budget Principal
et Budgets annexes - Année 2025**

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur François GUYON, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe TERRASSIN

Excusés :

Madame Yvonne VACKER, Madame Cathy GIRARDIN.

Direction des Finances

**Débat et Rapport d'Orientations Budgétaires -
Budget Principal et Budgets annexes - Année 2025**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

L'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce délai concerne les budgets sous instruction budgétaire M 57. Il est de huit semaines pour les autres budgets (article L.2312-1 du CGCT).

Par ailleurs, l'article D. 2312-3 du CGCT précise que pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document devra également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale, sur les effectifs et sur la durée effective du travail dans la commune.

Ce rapport est également transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

La discussion peut avoir lieu à tout moment dans ce délai très court avant l'examen du budget.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Il n'est pas expressément prévu de vote. Néanmoins, il doit donner lieu à une délibération de l'assemblée qui prend acte du débat ainsi que du rapport d'orientations budgétaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2025 du budget principal et de ses budgets annexes ;
- prendre acte de la communication du rapport d'orientations budgétaires accompagnant la présente délibération.

Arrivées de Madame Anne-Lydie LARRIBAU ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT et de Monsieur Thibault HEBRARD ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	38
Contre :	2
Abstention :	3
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Aurore NADAL

Jérôme BALOGÉ



Rapport d'orientations budgétaires 2025

Budget principal et budgets annexes



Conseil Municipal du 09 décembre 2024



Présentation des orientations budgétaires

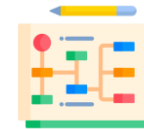


Rappel des objectifs du DOB

- Le débat d'orientation budgétaire se tient dans les 10 semaines précédant le vote du budget.
- Le but est de susciter une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation du BP 2025.

Le Rapport d'orientation budgétaire tient compte d'éléments exogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité :

- ✓ *Le contexte économique et social,*
- ✓ *Les impacts des Lois de Finances 2024 et 2025 sur le budget des collectivités locales*
- ✓ *Les décisions nationales relatives aux dépenses des collectivités*



Plan de la présentation

1. Un budget préparé dans un contexte marqué par des **incertitudes sur le plan géopolitique, économique et budgétaire.**
2. Face aux défis, **la nécessité d'agir** avec un budget volontariste en matière de maintien **des services publics** et **d'investissement** pour la ville.
3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires.
4. Etat de la dette – la poursuite de la stratégie de maîtrise.
5. Etat du personnel – une allocation raisonnée des ressources et une attention sur les conditions de travail.

1. Une prospective financière liée au contexte macro économique et au projet de loi de finances 2025

A. Des facteurs exogènes qui pèseront sur la situation des finances locales en 2025

La croissance mondiale stable	Le fléchissement de l'inflation	Le déficit et la dette publique	Des taux d'intérêt élevés	Situation sociale et emploi
<p>Les tensions géopolitiques actuelles et les perturbations climatiques continuent de peser sur la santé de l'économie mondiale. Le FMI et l'OCDE prévoient une croissance de 3,2 % en 2025, identique à 2024. Par ailleurs, le changement de gouvernance aux Etats-Unis pourrait changer la donne au tout début 2025 notamment avec des mesures protectionnistes accrues.</p> <p>Au niveau national, l'INSEE et la Banque de France prévoient pour 2024 et 2025 une croissance de 1,1 %.</p>	<p>Avec une nouvelle baisse de ses taux directeurs en octobre 2024, la BCE estime que l'inflation de la zone euro se situerait autour de 2 % en 2024, 2,2 % en 2025 et 1,9 % en 2026. La Banque de France prévoit que l'inflation française se situerait à 1,6 % / 1,7 % fin 2024 et à 1,5 % en 2025.</p> <p>La prévision d'inflation a un impact sur les ressources fiscales des communes mais aussi sur leurs dépenses.</p>	<p>Selon le PLF 2025, les prévisions de déficit public demeurent très élevées autour de 6,1% du PIB pour 2024 et de 5% pour 2025. Selon le rapport du Sénat sur le PLF 2025, le déficit de l'Etat serait de 150 milliards d'euros en 2024. Le ratio de dette publique évalué à 112,9 % du PIB pour 2024 (contre 109,7 % en 2023) atteindrait sans redressement 114,7% pour 2025.</p> <p>Néanmoins, sur ces 112,9 %, la dette des administrations publiques locales ne représente que 9,3 %, niveau quasiment identique à celui des administrations de sécurité sociale (9,1 %).</p>	<p>Les taux d'intérêt restent élevés malgré un certain plafonnement en 2023 et en début 2024. Un léger recul a eu lieu au second semestre 2024 avec une nouvelle intervention de la BCE sur ces taux directeurs, en octobre 2024.</p> <p>Pour 2025, les taux devraient être en léger recul compte tenu de la croissance économique. Néanmoins, une certaine volatilité persiste au regard de la situation en France (déficit, endettement) et dans le monde (évolution de la politique américaine, situation géopolitique en Europe, au Moyen-Orient et en Asie).</p>	<p>Le taux de chômage semble désormais stabilisé autour des 7% sur les 3 premiers trimestres 2024. Même si des tensions de recrutement perdurent sur certains secteurs, une légère hausse des embauches est constatée. Cependant, cela reste très fragile dans l'actuel contexte macro-économique et politique.</p> <p>La situation de la population la plus fragile se dégrade avec des besoins d'aide de plus en plus fréquents.</p> <p>Ces enjeux sont regardés de près par les collectivités qui mènent par leurs actions des politiques contracycliques, de soutien au tissu économique local et aux plus fragiles et de redistribution par l'accès aux services publics locaux.</p>

B. Un effort sans précédent demandé aux collectivités territoriales sur la méthode et les montants

PLF et PLFSS 2025 : Principales mesures affectant les budgets communaux

Stagnation des dotations	Des ressources moindres pour financer l'investissement	Un mécanisme de ponction mis en place sur 450 collectivités dont la Ville de Niort	Une participation accrue au redressement des caisses de retraite des agents territoriaux
<ul style="list-style-type: none">• La DGF est quasi constante à hauteur de 27,5 milliards d'euros.• La dotation sur les titres sécurisés reste dans une enveloppe de 100 M€.	<ul style="list-style-type: none">• Conditions moins favorables de calcul du FCTVA, manne permettant de financer la section d'investissement (passage d'un taux de 16,404 % à 14,850 % de remboursement),• Recentrage sur les dépenses d'investissement, mettant fin à la recette en fonctionnement.• Le fonds d'accélération de la transition écologique est diminué de 400 millions pour être porté à hauteur de 1 milliard d'euros.	<ul style="list-style-type: none">• Une contribution au redressement des finances publiques inégalitaire qui n'impacte qu'un nombre limité de collectivités.• Une contribution qui va réduire significativement les recettes de fonctionnement (calculé sur la base de 2 % maximum des RRF de l'année précédente).	<ul style="list-style-type: none">• Hausse des cotisations employeurs en faveur de la CNRACL sur 3 voire 4 ans. L'augmentation représente 4 points des cotisations annuelles.

2. Orientations générales pour la Ville de Niort : prévoir, préserver et investir

A. Principales orientations budgétaires 2025 en matière de politiques publiques

Construire un budget sincère dans un contexte fort d'incertitudes

- La première incidence pour la Ville du contexte national est le manque de visibilité sur les trajectoires de recettes et de dépenses.
- Cela implique de débattre des orientations budgétaires avec un fort niveau d'incertitudes quant aux mesures définitives qui vont impacter les budgets locaux. Aussi, le présent rapport est construit à partir d'informations connues à date.
- Ce sont surtout les modalités d'élaboration du budget 2025 qui doivent être repensées, avec une préparation par étapes (DOB, BP voire même BS et DM) à mesure que les dispositions nationales seront effectives.

Amplifier la maîtrise de nos dépenses pour atténuer les effets des mesures nationales

- Par une attention particulière aux dépenses de charges à caractère général malgré l'inflation et le coût des énergies et matières premières.
- Par le pilotage d'une trajectoire exigeante de stabilité des effectifs malgré les hausses exogènes,
- Par une politique tarifaire adaptée, ajustée à l'évolution des coûts, tout en étant attentive aux situations des familles les plus modestes,
- Par une évolution du mode de gestion de certains équipements (mur d'escalade et gymnase de l'Acclameur et réseau de chaleur).

Préserver nos actions de services publics et de soutiens aux acteurs sociaux et associatifs

- Par une préservation du budget du CCAS lui permettant d'agir dans les secteurs :
 - de l'action sociale ;
 - de la petite enfance ;
 - du maintien à domicile ;
 - de l'intervention sociale ;
 - de la médiation.
- Par le soutien affirmé et maintenu au monde associatif avec des subventions financières et en nature

Assurer un programme d'investissements soutenable pour la Ville

- Après avoir mené des programmes ambitieux de transformation urbaine et d'amélioration du cadre de vie dont les résultats sont visibles, la Ville doit préserver sa capacité à agir dans un contexte financier fortement modifié.
- En 2025, la Ville poursuivra ses opérations dans les domaines suivants :
 - urbanisme et habitat ;
 - espaces et bâtiments publics ;
 - éducation / jeunesse ;
 - sport / culture.

2. Orientations générales pour la Ville de Niort : prévoir, préserver et investir

B. Principales orientations budgétaires 2025 en matière de stratégie financière

Assurer la stabilité des taux d'imposition

Les taux des impôts directs locaux perçus par la Ville n'ont pas augmenté depuis 2014 et n'augmenteront pas en 2025.

Les Niortais ne doivent pas supporter la perte de recettes fiscales prévues dans le PLF 2025. Celle-ci sera compensée par l'optimisation d'autres recettes et des baisses de dépenses.

Maîtriser le recours à l'emprunt

Le recours à l'emprunt, dans un contexte de hausse des taux, doit être mesuré. Sa maîtrise, tout en assurant un programme d'investissement réaliste, est une stratégie mise en œuvre depuis plusieurs années qui porte ses fruits. La solvabilité est désormais considérée comme excellente (capacité de désendettement en dessous du seuil de 7 ans). Elle permet à la Ville de disposer d'une capacité d'investissement significative.

Contenir les dépenses de fonctionnement

La contrainte du PLF impose de contenir les dépenses de fonctionnement afin de dégager un niveau d'épargne suffisant permettant de financer les services publics et les investissements en limitant le recours à l'emprunt.

Cette limitation de la dépense sera réalisée sans dégrader les actions des services publics en faveur des Niortais.

Projeter des engagements réalistes d'investissements ...

Les opérations d'importance et de transformation urbaine s'étalent sur plusieurs années et sont donc traitées par la voie budgétaire par des autorisations de programme/crédits de paiement permettant ainsi d'optimiser ces engagements financiers.

Par ailleurs, la programmation pluriannuelle des investissements permet de gérer au plus près le pilotage des moyens financiers et humains disponibles.

Au delà des grands projets structurants, il s'agit d'assurer le maintien en condition opérationnelle des équipements municipaux.

Optimiser les modes de gestion

L'optimisation des services publics passe par un changement du mode de gestion de certains équipements structurants :

- Avec la révision des modalités de gestion des équipements structurants comme l'Acclameur et le parc d'exposition de Noron dans une politique intégrée d'attractivité de notre territoire.
- Avec la reprise, le développement et le verdissement du réseau de chaleur au Clou Bouchet.

... dans un contexte de raréfaction des subventions.

Les contraintes imposées par le PLF 2025 vont contraindre les financeurs à revoir les modalités de financement des projets réalisés sur leur territoire.

Aussi, les subventions d'équipement risquent d'être de plus en plus restreintes à commencer par celles de l'Etat (DSIL ou encore le fonds vert).

La Ville devra de ce fait réviser ses programmes d'interventions et trouver d'autres modes de financements de ses projets.

2. Orientations générales pour la Ville de Niort : prévoir, préserver et investir

C. Des orientations budgétaires complexes à déterminer avec l'impact du PLF 2025*

L'impact du PLF 2025 pour la Ville

3 M€

Perte de recettes pour la Ville

Hausse contrainte des dépenses

Prélèvement de recettes sur les 450 grandes collectivités (DRF 2023 > à 40 M€) si le déficit global annuel 2024 de l'ensemble des collectivités locales dépassent un seuil restant à fixer par arrêté :

- Estimation de perte de recettes de fonctionnement = - **1,770M€** au maximum égal à 2% des recettes réelles de fonctionnement 2023 (calcul DGFIP).
- Modalités non définies à ce stade de restitution de cette épargne forcée aux collectivités.

Atonie des produits fiscaux du fait de la limitation des bases locatives des locaux d'habitation et industriels (+1,7% pour 2025).

FCTVA : manque à gagner de 65 K€ en fonctionnement et de 240 K€ en investissement.

Hausse contrainte des cotisations sociales : Ajout de 4 points sur les cotisations employeurs (CNRACL), soit **une contribution de plus de 900K€ dont 887,2 K€ pour le budget principal** de la Ville de Niort.

Electricité : il est envisagé une augmentation de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) afin de mettre fin au bouclier tarifaire. Néanmoins, le montant de la hausse n'est pas déterminé (en discussion au Parlement). L'impact sur les dépenses de la collectivité reste indéterminé. Idem pour les recettes.

* le projet analysé dans le présent ROB est le document issu du Conseil des ministres du 10 octobre 2024.

2. Orientations générales pour la Ville de Niort : prévoir, préserver et investir

D. Des modifications de périmètres de gestion publique à anticiper

La détermination du nouveau mode de gestion des équipements de l'Acclameur et du Parc des Expositions de Noron

La DSP Acclameur prendra fin le 1^{er} mai 2025. Une consultation est en cours sur le mode de gestion et le périmètre de cet équipement ainsi que celui du Parc des Expositions est en cours.

1 Scénario préférentiel des OB 2025 : une nouvelle DSP étendue

- La nouvelle DSP Expos-Congrès-salons et évènementiel comprendrait :
 - La salle évènementielle de l'Acclameur ;
 - Le Club Acclameur ;
 - Le Parc des Expositions de Noron.
 - Le budget annexe éponyme serait prévu sur une partie de l'année 2025 puis alors clôturé.
- La salle d'escalade et le gymnase seraient gérés en régie directe par la Ville.

2 Scénario éventuel : un marché public en prestation de service

- Le scénario 2 interviendrait dans le cas où la consultation pour la nouvelle DSP étendue serait infructueuse (délibération prévue à ce Conseil)
- Une prestation de service serait alors envisagée pour la gestion de la salle évènementielle de l'Acclameur et du Club Acclameur ;
- Le Parc des Expositions de Noron resterait géré en régie directe par la Ville au sein de l'actuel budget annexe.
- La salle d'escalade et le gymnase seraient gérés en régie directe par la Ville.

3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

A. Les hypothèses pour le budget principal

Des recettes de fonctionnement prévisionnelles 2025 estimées entre 87 560 K€ et 87 860 K€ selon les scénarii envisagés

Produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine sont estimés à 6 773,76 K€ (scénario n°1) et à 7 073,7 K€ (scénario n°2), en augmentation par rapport au BP 2024 avec notamment :

- une augmentation de 2 % en moyenne des tarifs à hauteur de l'inflation supportée par la Ville pour le maintien des services au public.
- une dynamique positive de fréquentation de certaines activités (stationnement, centre de loisirs et activités périscolaires).
- Impact du choix sur le mode de gestion des activités Expos-Congrès-salons et évènementiel :
 - ✓ l'intégration des produits issus de la gestion du mur d'escalade de l'Acclameur et du gymnase (180 K€).

Autres produits

Les autres produits sont estimés à 1 664,9 K€ soit une hausse de 765 K€ avec notamment une recette spécifique liée à un échange sur l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (600 K€) dont 84 % seront reversés à la CAN conformément au marché d'électricité conclu et aux termes du groupement de commandes.

Impôts et taxes

Les impôts et taxes sont évalués à 65 160,5 K€ contre 66 373 K€ au BP 2024 soit une baisse de 505,5 K€ :

- Les impôts directs locaux seront prévus à hauteur de 56 701 K€ soit une baisse de – 82 K€ par rapport au BP 2024. Cela s'explique par :
 - une hausse anticipée du fait de la revalorisation légale des bases (IPCH estimé + 1,5 %) ; et ce, sans augmentation des taux ;
- + l'impact de la contribution du PLF qui réduit les recettes de la Ville de 1 770 K€.**
- La consolidation de la mutualisation des services en 2024 aura un impact sur la réfaction de l'attribution de compensation versée par la CAN, prévue à 4 300 K€ soit une baisse de 200 K€ par rapport au BP 2024 avec la montée en charge des organisations déjà existantes.
 - Les droits de mutation sont estimés à 2 300 K€ soit une baisse de 300 K€ par rapport à 2024 du fait de l'anticipation du ralentissement du marché immobilier.

Dotations et participations

Les dotations et participations seront programmées à hauteur de 13 951 K€, soit une stagnation de 34 K€ par rapport au BP 2024 incluant notamment :

- les dotations étatiques (dotation générale forfaitaire, dotation de solidarité urbaine et dotation nationale de péréquation) restent dans les mêmes enveloppes de 2024 à 9 865 K€ (- 30 K€ par rapport à 2024) ainsi que les compensations pour les taxes foncières à hauteur de 1 656 K€ (+ 94 K€).
- les autres participations (2 429,7 K€) sont en baisse de 30 K€.
- la perte du FCTVA pour 65 K€ en lien avec les dispositions du PLF 2025.

3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

A. Les hypothèses pour le budget principal

Des dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2025 estimées entre 80 918 K€ et 81 335 K€ selon les scénarii envisagés

Charges à caractère général

Les charges à caractère général sont évaluées entre 17 993 K€ et 18 000 K€.

A périmètre constant, l'enveloppe de ces charges reste quasi identique à celle du BP 2024.

Ce poste de dépense entre dans le cadre d'une gestion optimisée des dépenses nécessaire au fonctionnement du service public.

Impact du choix sur le mode de gestion de l'activité Expos-Congrès-salons et évènementiel :

- ✓ l'intégration de la gestion du mur d'escalade de l'Acclameur et du gymnase pour un montant de 430 K€.

Masse salariale

Les dépenses de personnel seraient programmées entre 44 902 K€ et 44 980 K€ avec :

- La prise en compte d'évolutions mécaniques de la dépense (glissement vieillesse technicité, avancement et promotion, etc.).

+ L'impact du PLFSS 2025 avec un coût supplémentaire de 837 K€ dont :

- 887 K€ au titre de la revalorisation des charges de CNRACL ;
- la disparition du GIPA (- 50 K€) qui bénéficie à certains agents dont la grille indiciaire est au maximum.

L'impact du choix sur le mode de gestion des activités Expos-Congrès-salons et évènementiel pour un montant de 243 K€ comprenant l'intégration :

- ✓ des agents encadrant la gestion de la salle de l'escalade de l'Acclameur (165 K€)
- ✓ des agents du Parc des Expos ne souhaitant pas intégrer la DSP (78 K€)

3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

A. Les hypothèses pour le budget principal

Des dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2025 estimées entre 80 918 K€ et 81 335 K€ selon les scénarii envisagés

Autres charges de gestion courante (subventions)

Les autres charges de gestion courante seraient évaluées entre 15 375 K€ et 16 434 K€ :

- Les subventions aux organismes privés sont prévues à hauteur de 4 835 K€ sans diminution à périmètre constant. Elles tiendront compte de l'analyse des besoins actuellement en cours et des arbitrages politiques.

Une revalorisation de la subvention attribuée au CCAS à un montant de 5 550 K€ (+ 100 K€ par rapport au BP 2024).

- Impact du choix du mode de gestion des activités Expos-Congrès-salons et évènementiel :
 - ✓ la subvention d'équilibre du Parc de Noron d'un montant 500 K€ (impact de -565 K€) ;
 - ✓ la subvention aux fermiers et concessionnaires dans le cadre de la DSP est estimée à 1 886 K€ (+ 1 133 K€)

Les atténuations de produits et les charges spécifiques

Les atténuations de produits sont inscrites à hauteur de 363 K€, à l'identique du BP 2024. Elles concernent essentiellement les reversements de fiscalité.

Les charges spécifiques concernant les annulations de titres pour 42 K€.

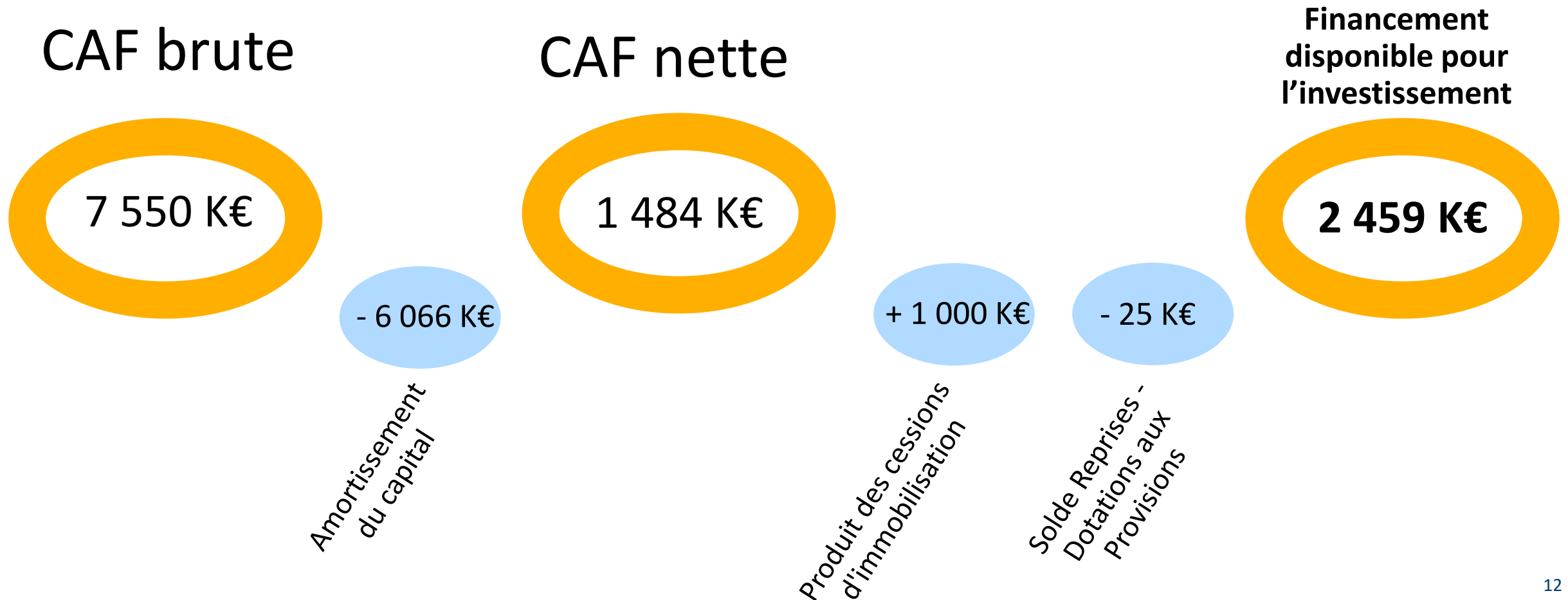
Les charges financières

Dans le cadre de la poursuite de la stratégie d'optimisation de la dette, les charges financières sont évaluées à 1 560 K€ soit une hausse de 100 K€ en lien avec les nouveaux contrats conclus.

3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

A. Les hypothèses pour le budget principal

De l'autofinancement brut au financement disponible pour l'investissement :

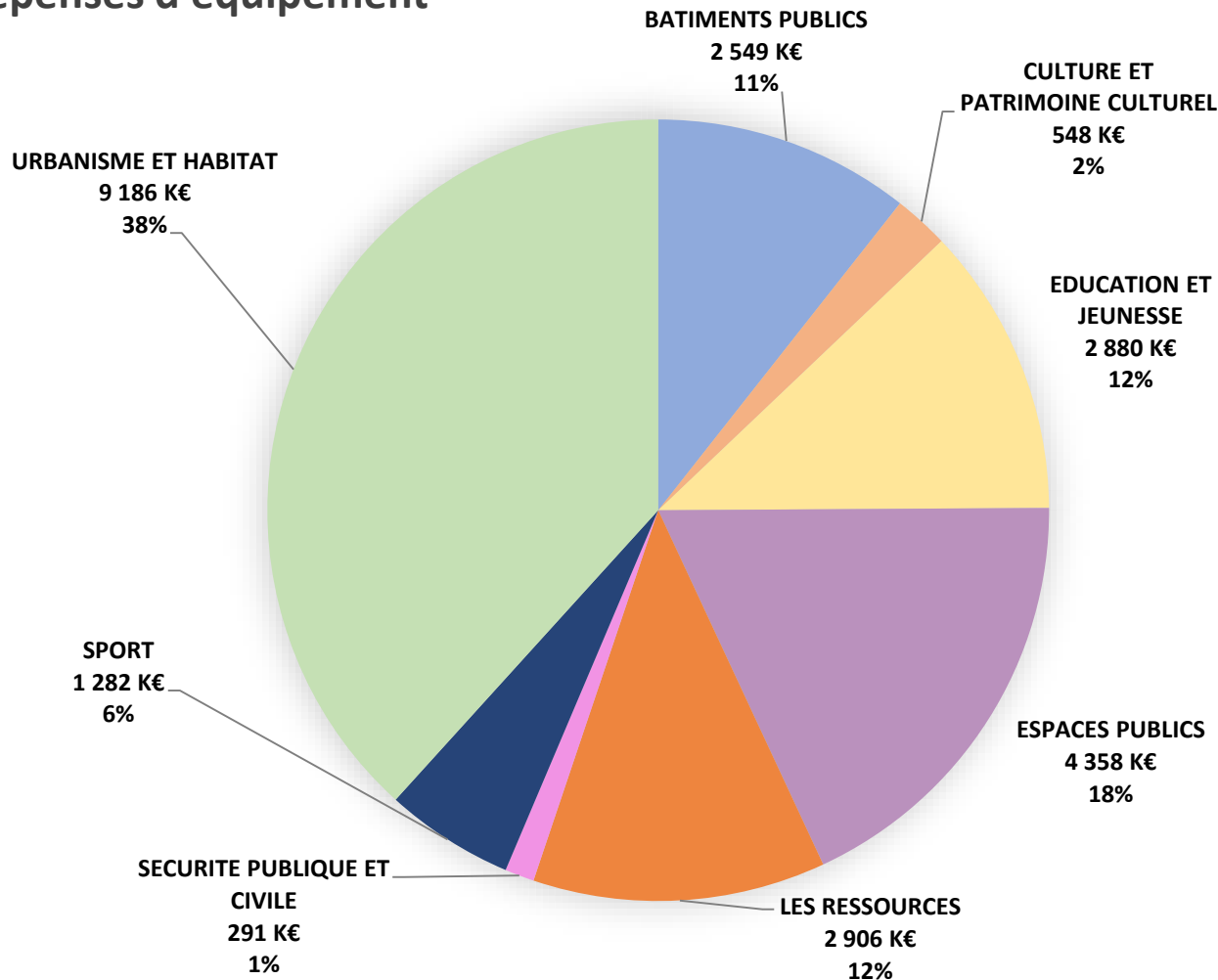


3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

A. Les hypothèses pour le budget principal

Des dépenses d'investissement (24 250 K€ => - 5 458 K€ de BP à BP) principalement portées par les dépenses d'équipement

Dépenses d'équipement



Les autres dépenses d'investissement

- Reversement de taxe d'aménagement à l'Agglo : 200 K€.
- Autres immobilisations financières : 41 K€.
- Dépôts et cautions : 8 K€.

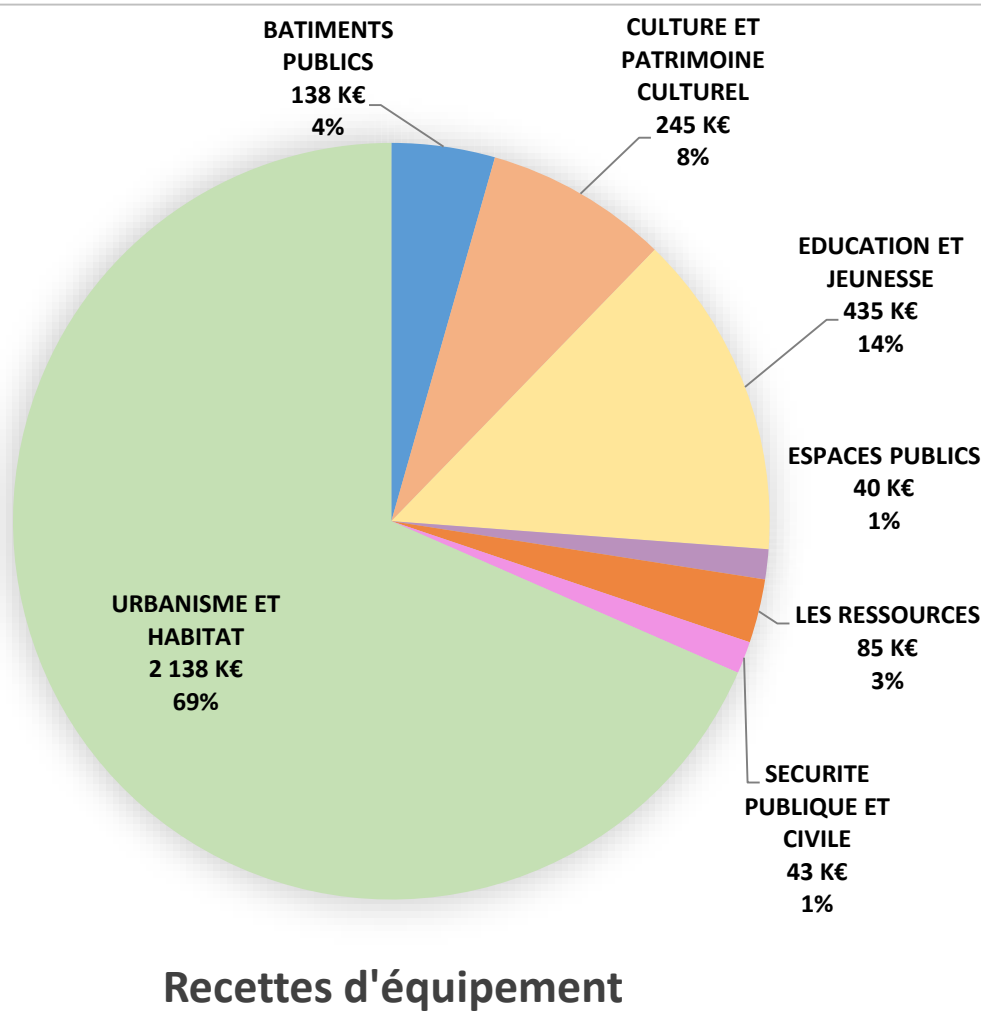
TOTAL : 24 250 K€ de dépenses d'investissements

Certaines de ces dépenses d'équipement programmées en 2025 sont intégrées dans des AP/CP permettant d'approfondir une vision pluriannuelle de ces investissements.

3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

A. Les hypothèses pour le budget principal

Des recettes d'investissement (7 505K€ => +1 404 K€) portées principalement par les subventions d'équipement et le FCTVA



Les subventions d'équipement

Les subventions d'équipement sont estimées à 3 124 K€, en hausse de 473 K€ par rapport au BP 2024. Elles suivent l'avancée des opérations d'équipement.

Les amendes de police

Les amendes de police sont estimées à 570 K€, en hausse de 20 K€ par rapport au BP 2024.

Autres immobilisations financières

Remboursement de la moitié de l'avance d'un montant de 1M€ en compte courant associé faite à la SEMIE en 2024

Le FCTVA

Le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est évalué à hauteur de 2 600 K€. Il est calculé à partir des dépenses éligibles réalisées en 2024.

L'impact du PLF 2025 représentera une perte de recette estimée à 240 K€ avec le changement de taux de 16,404 à 14,850 %.

La taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est évaluée à 1 000 K€, en hausse de 100 K€ par rapport au BP 2024, en lien avec la trajectoire constatée du secteur immobilier.

B. Les hypothèses pour les budgets annexes

PARC DE NORON

La prévision budgétaire pour le budget annexe Parc de Noron est essentiellement liée au choix du mode de gestion Expos-Congrès-salons et évènementiel

1

Dans ce scénario, l'activité sur ce BA se terminerait au 1^{er} mai 2025. De fait, la programmation budgétaire se ferait sur 6 mois maximum.

Des dépenses de fonctionnement seraient évaluées à 486 K€ dont :

- Les charges à caractère général sont de 203 K€.
- Les charges de personnel sont estimées à 271 K€ avec un impact du PLF 2025 de 5 K€.
- Les charges de gestion courantes sont de 10 K€.

Les recettes de fonctionnement sont évaluées à 626 K€ dont :

- Les produits des services sont prévus pour un montant de 124 K€.
- La subvention du budget principal serait de 500 K€.

Les dépenses d'investissement permettront un maintien en condition opérationnelle (+ 140 K€) avant le transfert de l'équipement notamment avec des travaux de réparation de toitures.

2

Dans ce scénario, l'activité sur ce BA se poursuivrait sur l'ensemble de l'année 2025.

Des dépenses de fonctionnement sont évaluées à 1 462 K€ dont :

- Les charges à caractère général sont évaluées à 436 K€.
- Les charges de personnel sont estimées à 745 K€ avec un impact du PLF 2025 de 16 K€.
- Les charges de gestion courantes sont de 10 K€.

Les recettes de fonctionnement sont évaluées à 1 462 K€ dont :

- Les produits des services sont prévus pour un montant de 386 K€.
- La subvention du budget principal serait de 1 076 K€.

Les dépenses d'investissement permettront un maintien en condition opérationnelle (+ 232 K€) notamment avec des travaux de réparation des toitures, divers travaux d'entretien courant et des achats de matériels.

B. Les hypothèses pour les budgets annexes

STATIONNEMENT (opérations sur les parkings aménagés)

Des dépenses d'exploitation (1 706 K€), en légère hausse (+ 285 K€), en raison notamment :

- de la mise en place courant 2024, de la contribution de ce budget annexe au remboursement de charges au budget principal (+ 100 K€) ;
- de la gestion de l'aire de camping-cars de Niort à compter du 1^{er} janvier 2025 sur ce budget annexe, en raison de la mise en place d'une barrière et d'un automate.

Les recettes d'exploitation sont en hausse (2 202 K€) dont 1 157 K€ de subventions du budget principal. Les recettes d'exploitation des parkings en ouvrage sont prévues à hauteur de 1 036 K€ soit une augmentation de 1,54 % par rapport à la prévision du BP 2024. La gestion automatisée de l'aire de camping-car permettrait de dégager une recette de l'ordre de 40 K€.

Des dépenses d'investissement à hauteur de 49,7 K€ concernant notamment l'installation d'une barrière et caisse sur l'aire de camping-cars (29,7 K€) et divers travaux (20 K€).

L'annuité du remboursement de la dette baisse de 4,1 K€ par rapport à 2024 :

- Capital remboursé : 445,5 K€
- Intérêts : 180 K€

Chaufferie Bois des Brizeaux

Ce budget est en lien avec la gestion de la chaufferie en délégation de service public.

Dépenses d'exploitation (26 K€) : prestation et mise en place courant 2024, de la contribution de ce budget annexe au remboursement de charges au budget principal (13 K€).

Recettes d'exploitation (30 K€) : dont redevance et produits de la DSP.

Dépenses d'investissement (4 K€).

Pompes funèbres

Mise en place courant 2024, de la contribution de ce budget annexe au remboursement de charges au budget principal (35 K€).

Les charges de personnel sont stables malgré l'impact du PLFSS 2025 (+ 1K€).

Les recettes d'exploitation sont en hausse (81 K€) en lien notamment avec l'augmentation des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025.

Crématorium

Les dépenses d'exploitation (720 K€) sont en hausse en raison notamment de la mise en place courant 2024, de la contribution de ce budget annexe au remboursement de charges au budget principal (102 K€).

Les charges de personnel sont en hausse (+ 30 K€) dont l'impact du PLFSS 2025 (6,8 K€).

Les recettes d'exploitation (917 K€) sont en hausse avec notamment l'augmentation des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025 (+ 98 K€).

Des dépenses d'investissement (190 K€) concernent essentiellement l'AP / CP du Nouveau crématorium :

Montant de l'AP : 9 M€ HT

Montant du CP 2025 : 170 K€

Ce montant concerne notamment la prise en charge des indemnités de participation des membres qualifiés dans un jury de concours de maîtrise d'œuvre.

Le budget principal

Au cours de l'année 2024, la Ville aura encaissé :

- **6 000 K€ d'emprunt au titre des restes à réaliser de l'exercice 2023.**

Afin de couvrir le besoin de financement des dépenses d'investissement reportées de 2023, la Ville a contractualisé avec la Société Générale un emprunt de 6 millions d'euros sur une durée de 20 ans avec un taux variable sur Euribor 3M + 0,45 % (avec un floor à 2%). Ce prêt sera consolidé le 30/12/2024.

- **4 000 K€ d'emprunt nouveaux sur l'exercice 2024.**

Une consultation bancaire est en cours pour la conclusion du prêt qui sera encaissé avant le 31/12/2024.

Compte tenu de la baisse progressive des taux d'intérêt, l'option actuellement étudiée est une diversification de notre portefeuille de contrats, avec la possibilité de bénéficier des variations favorables des taux assis sur l'Euribor 3M + 0.84%, dans un cadre circonscrit.

Au cours de l'année 2025, la Ville devrait contractualiser à ce stade 8 000 K€ d'emprunt au titre de l'avancée de ses opérations d'investissement.

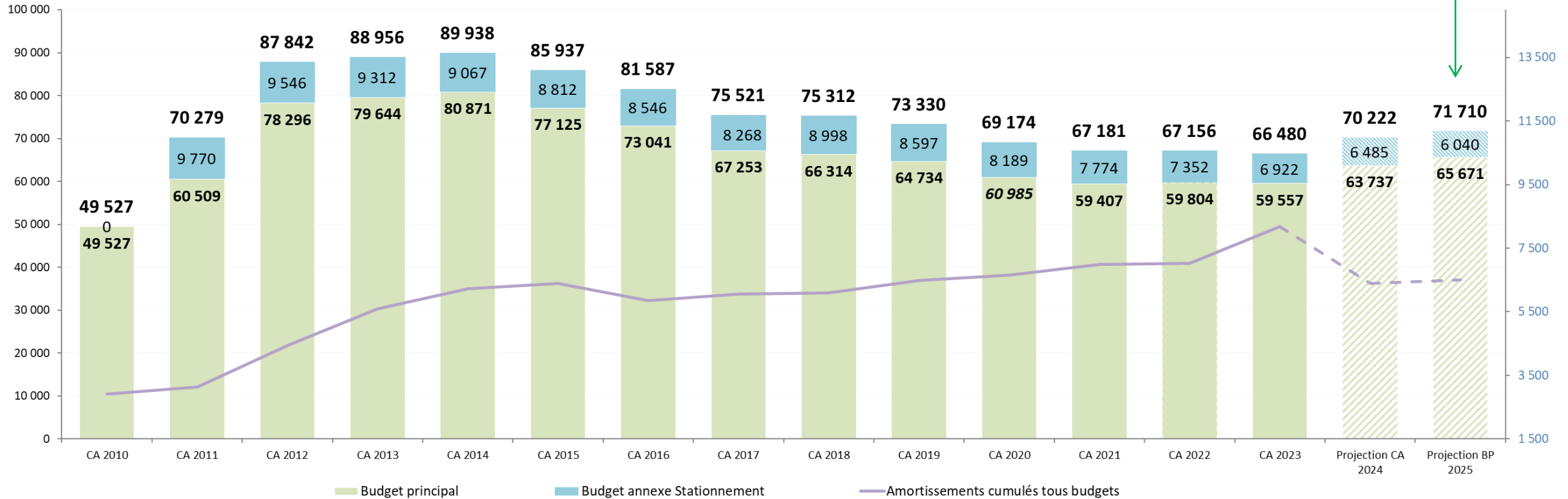
L'encours prévisionnel de la dette au 31 décembre 2025 devrait s'élever pour le budget principal à 65 671 K€, en hausse maîtrisée de 1 934 K€ (+ 3 %) par rapport au 31 décembre 2024. Cette trajectoire est cohérente avec l'ensemble des opérations réalisées en fin de mandat. Ce volume d'encours reste encore inférieur à celui de 2012.

4. Etat de la dette – la poursuite de la stratégie de maîtrise

Un encours de dette contenu

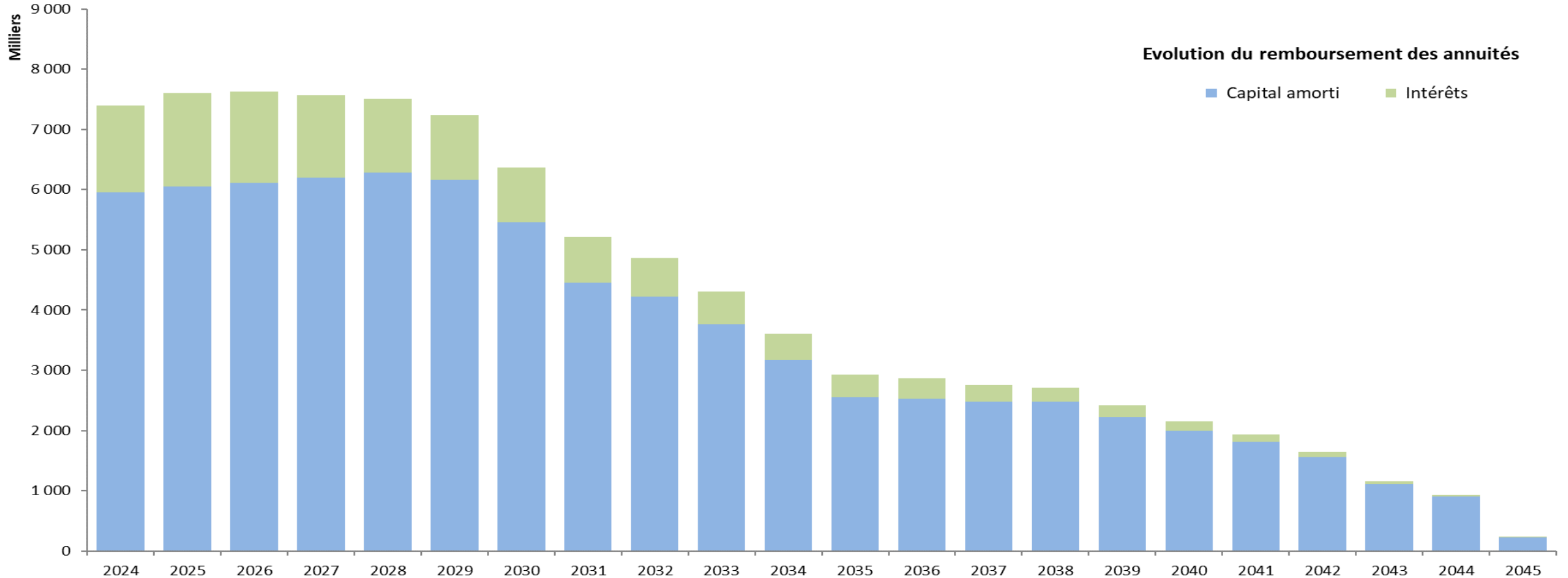
Illustration de l'hypothèse d'une mobilisation de 8 000 K€ d'emprunt en 2025 (budget principal)

Evolution de la dette (en K€)



Depuis 2014, la Ville poursuit une politique de soutenabilité et de gestion active de sa dette connectée aux variations du cycle d'investissements. Ainsi, en 2023, une opération de remboursement anticipé d'emprunt a pu être mise en œuvre dans le but de réduire le capital restant dû. Il s'agissait d'anticiper de manière prudentielle le point haut du cycle d'investissements et les besoins de financements liés. En effet, compte tenu de l'accélération de tous les grands projets, du niveau de réalisation en matière d'investissement au cours de l'année 2024 (le montant constaté fin novembre dépasse le CA 2023 de +2M€) et de la prise en charge des factures des entreprises, un recours à l'emprunt est nécessaire pour couvrir le besoin de financement issu des projets d'investissements adoptés par le conseil municipal. Ce recours est conforme à notre cycle d'investissement, anticipé dès la fin de l'année 2023.

Profil d'extinction de la dette



Selon cette hypothèse (mobilisation d'emprunts pour 8 000 K€ en 2025), le profil d'évolution des annuités de remboursement de la dette du budget principal serait le suivant, toutes choses égales par ailleurs et sans emprunt nouveau. La seule inconnue étant l'évolution des taux d'intérêts qui restent assez élevés tant pour les taux variables que pour les taux fixes.

4. Etat de la dette – la poursuite de la stratégie de maîtrise

Un encours de dette contenu

CHARTRE GISSLER
TYPOLOGIE DE L'ENCOURS

Risque faible

Risque de Structure	A	VILLE DE NIORT 100 %					
	B						
	C						
	D						
	E						
	F						
			1	2	3	4	5

Risque sous jacent

Risque élevé

La nature de la dette de la Ville de Niort est qualifiée de « non risquée » au regard de la Charte Gissler (Charte de bonne conduite introduite par l'Etat suite à la crise des emprunts structurés).

Avec une capacité de désendettement se situant autour de 5 ans, la collectivité présente une situation financière saine.

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il ne doit pas dépasser les 12 ans.

Au 31/12/2024, 66 % de la dette du budget principal, soit 42 263 K€, est en taux fixe.

	Budget principal				
	Dette gérée par la Ville		Dette gérée par la CAN	Encours total	
	En K€	En %	En K€	En K€	En %
Dette à taux fixe	42 251,53	66,29%	11,83	42 263,36	66,30%
Dette à taux variable	21 485,27	33,71%		21 485,27	33,70%
Total	63 736,80	100%	11,83	63 748,63	100%

Le taux moyen constaté sur l'ensemble de l'encours du budget principal est de 2,38 %. En outre, les taux variables sont majoritairement en Livret A.

Le budget annexe Stationnement

Aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit en 2024, l'encours de dette pour ce budget annexe est en constante diminution.

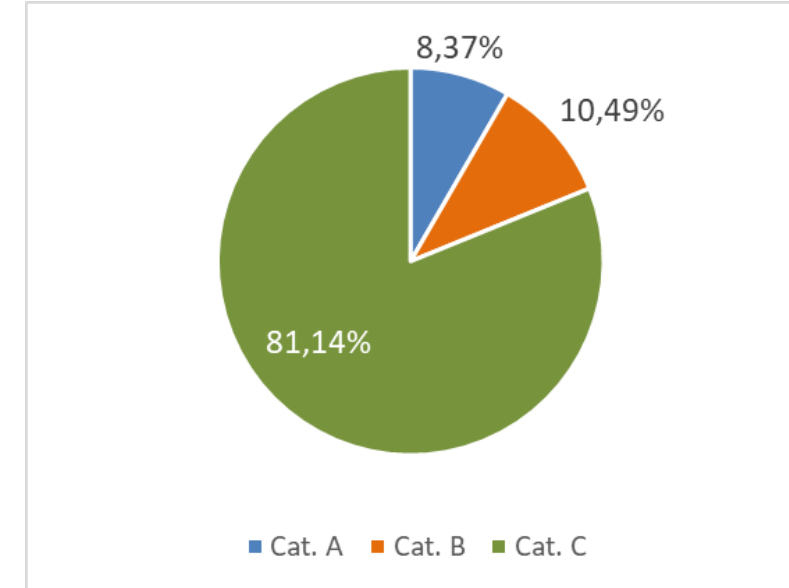
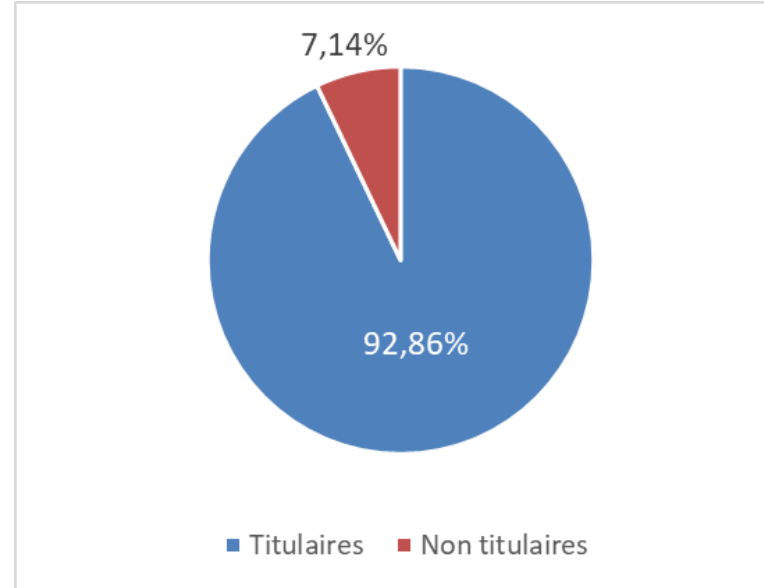
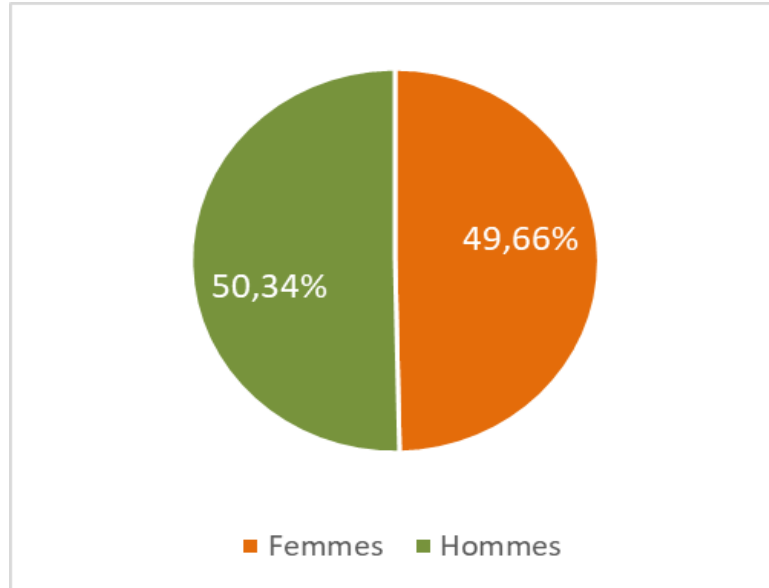
Ainsi le montant de l'encours au 31 décembre 2024 sera de 6 485 K€ (contre 6 922 K€ au 31 décembre 2023).

En tenant compte du flux de capital remboursé en 2025 (soit 445 K€), l'encours de dette de ce budget annexe sera de 6 039 K€ au 31 décembre 2025.

5. Etat du personnel – une allocation raisonnée des ressources et une attention sur les conditions de travail

Structure des effectifs permanents (budget principal)

Répartition graphique pour 2025



Réalisé 2023 et projections pour 2024 et 2025 :

	2023	2024	2025		2023	2024	2025		CA 2023	2024	2025
Femmes	51,10%	49,66%	49,66%	Titulaires	95,70%	92,86%	92,86%	Cat. A	9,60%	8,37%	8,37%
Hommes	48,90%	50,34%	50,34%	Non titulaires	4,30%	7,14%	7,14%	Cat. B	12,40%	10,49%	10,49%
								Cat. C	78%	81,14%	81,14%
								Total effectifs permanents	923	896	896

5. Etat du personnel – une allocation raisonnée des ressources et une attention sur les conditions de travail

Un enjeu : contenir l'évolution contrainte de la masse salariale

	CA 2023	Voté 2024	BP 2025	
			1	2
Total de la masse salariale	44 094 K€	44 983 K€	44 980 K€	44 902 K€
dont :				
- Traitement indiciaire	22 703 K€	23 353 K€	23 353 K€	23 317 K€
- Charges	10 616 K€	11 030 K€	11 030 K€	11 006 K€
- Régime indemnitaire	4 391 K€	4 095 K€	4 095 K€	4 077 K€
- NBI, SFT	466 K€	488 K€	488 K€	487 K€
- Versements aux autres œuvres sociales (CASC)	300 K€*	300 K€	275 K€	275 K€

* Pour mémoire : montant comptabilisé sur le chapitre 65

Recettes

Les recettes perçues en 2023 représentaient 609 K€.

La prévision de perception totale pour 2024 est de 533 K€ (BP 2023 : 546 K€) et la prévision inscrite au BP 2025 s'établit à 560 K€. Elles sont perçues au titre des motifs suivants :

	CA 2023	Voté 2024	BP 2025
Remboursement par le CCAS de la gestion RH	269 K€	268 K€	268 K€
FIPHFP	9 K€	44 K€	44 K€
Autres recettes diverses (remboursement de mises à disposition, etc.)	332 K€	234 K€	248 K€

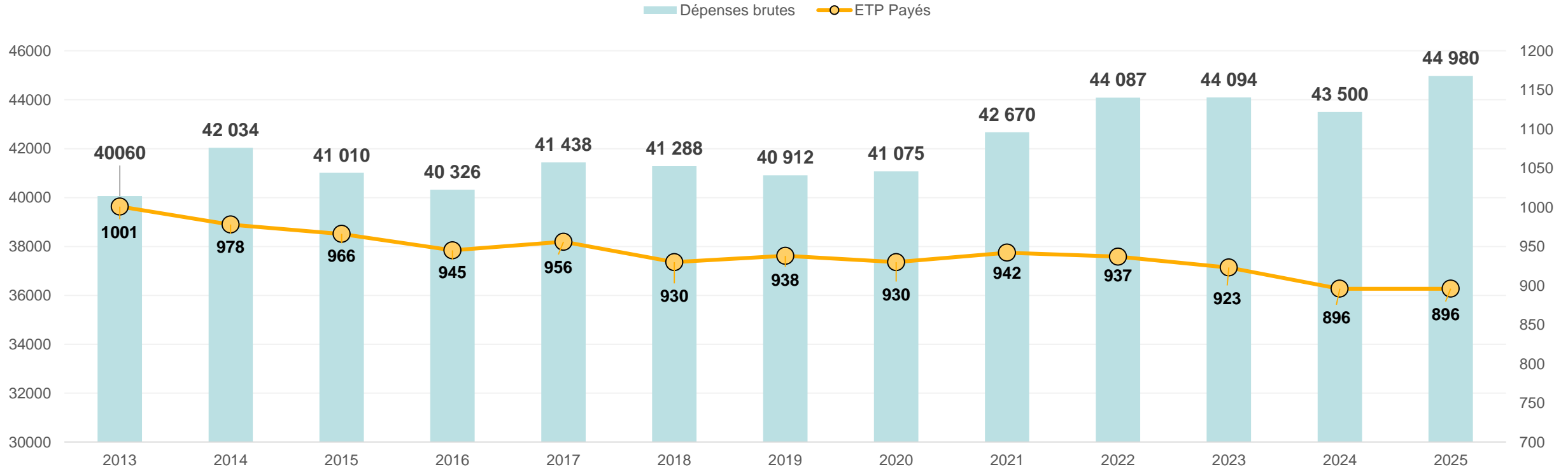
Des augmentations exogènes...

- L'impact global pour la Ville de Niort en année pleine des revalorisations nationales des agents publics :
 - Point d'indice + 3,5 % sur 2023 : 1 190 K€
 - Point d'indice + 1,5 % et + 5 points à tous les agents 2024 : 975 K€.
- En 2024, mise en place et versement de la Prime Pouvoir d'Achat à raison de 50 % du plafond : 223 K€.
- Après 4 années de mise en place du RIFSEEP, une phase de bilan et de diagnostic est en cours de réalisation afin de répondre à la clause de renégociation prévue par les textes.
- Le fait marquant 2025 : l'Impact PFLSS 2025 avec **l'effet CNRACL + 887 K€.**

... et des actions de maîtrise des effectifs

- Attention particulière portée aux recrutements, notamment aux périodes de « tuilage » et de vacances de postes qui ont été intégrés aux prévisions.
- Des mutualisations au 01/01/2023 et 01/01/2024 se traduisant par des transferts d'agents vers la CAN : Direction générale, Secrétariat de DG, Direction de Transformation, DRH.

Evolution de la masse salariale et du nombre d'ETP payés depuis 2018



- Les effectifs et la masse salariale 2024 et 2025 correspondent à une projection estimée sur la base d'une politique de gestion à effectifs constants.
- Les dépenses de personnel reflètent pour partie ces mouvements d'effectifs mais tiennent également compte en contrepartie des impacts suivants :
 - Évolutions réglementaires : nouvelles mesures liées à la hausse du point d'indice en 2022 (+ 3,5 %), 2023 (+ 1,5 %) et 2024 (+ 5 points), nouvelles revalorisations pour les agents de catégorie C et B en 2023, hausses du SMIC annuelles et le versement de la Prime Pouvoir d'Achat.
 - Variation des besoins non permanents pourvus par des agents en contrat CDG avec un maintien de l'objectif de déprécarisation de certains contrats et une maîtrise des enveloppes dédiées.

Temps de travail

Les services de la Ville de Niort fonctionnent sur la base réglementaire de 1 607 heures annualisées.

En 2023, **un guide de gestion des temps** a été adopté.

Il permet de :

- Centraliser en un seul document les différentes déclinaisons de la gestion des temps : définition du temps de travail effectif, des horaires de travail, gestion des congés annuels, des RTT, des autorisations d'absence, de la mise en œuvre du temps partiel, etc.
- Clarifier les règles en matière de mise en œuvre du temps de travail.
- Garantir les droits et les obligations de chacun en matière de temps de travail et promouvoir un ensemble de bonnes pratiques.